

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 4 juillet 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège n° 1
Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège n° 2 prend place à 20 h 45
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Johanne Caron, conseillère siège n° 5
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège n° 6

Est absente : Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 145-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 146-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 147-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 148-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Dépôt d'une pétition pour le MTQ

Monsieur Jean-Yves Dionne dépose une pétition afin que la municipalité de Saint-Damase exige du Ministère des Transports des actions pour améliorer la sécurité sur l'avenue Principale.

Animatrice touristique et culturelle
Résolution 149-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement de remettre un livre du 125^e gratuitement à Madame Anne-Julie Otis, animatrice culturelle et touristique afin de faciliter son travail. Ce livre demeurera dans les archives de la Fabrique de Saint-Damase.

Adoptée

Projet d'ajout d'entailles sur les lots intramunicipaux
Gestion Famille G. Ouellet
Résolution 150-17

Considérant que Gestion Famille G. Ouellet est une entreprise implantée sur le territoire de la municipalité depuis plusieurs années ;

Considérant que cette entreprise est un générateur d'emploi et qu'avec l'ajout d'entailles à l'érablière cela créera de nouveaux emplois chez nous et ailleurs ;

Considérant que ce projet d'ajout d'entailles est important pour cette entreprise bien établie dans la région et permettra à celle-ci de continuer à se développer dans le futur ;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase appuie Gestion famille G. Ouellet pour le projet d'ajout d'entailles sur des lots intramunicipaux. La superficie demandée est 287,2 hectares pour 61 000 entailles prévues sur une installation d'équipement pour une période de 4 ans (2018-2021).

Adoptée

Production d'énergie éolienne sur les terres publiques pour l'exportation- Participation financière et contrôle communautaire à 50 %
Résolution 151-17

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ;

Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales ;

Considérant que la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation ;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation ;

Considérant que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser ;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire ;

Considérant que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations ;

Considérant que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase :

1. Demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation ;
2. Demande que cette modification au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire.

Adoptée

Grand Prix cycliste de La Matapédia
Résolution 152-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement

- Que** le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise le Grand Prix cycliste de La Matapédia, mercredi 9 août 2017 à utiliser les rues et routes de la municipalité lors de l'événement, et ce tel que demandé par le ministère des Transports ;
- Que** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, soit délégué pour représenter la municipalité lors de la cérémonie de la remise des médailles ;
- Que** la Municipalité s'engage à recruter des bénévoles de la communauté afin d'assurer la sécurité des cyclistes lors de la tenue des compétitions
- Adoptée

Correction cadastrale

Lots # 4 695 333, 4 695 334, 4 695 340, 4 695 335, 4 695 336, 4 695 338

Résolution 153-17

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase accepte la correction cadastrale pour les lots **4 695 333, 4 695 334, 4 695 340, 4 695 335, 4 695 336, 4 695 338** préparée par l'arpenteur Claude Vézina.

Adoptée

Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia

Appel d'offres sur invitation pour pavage à l'entrée du Rang 6 Ouest

Résolution 154-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate le Service de génie de la MRC de La Matapédia pour la préparation et l'envoi d'un appel d'offres sur invitation à au moins deux soumissionnaires, pour enlever le pavage existant et la pose d'un enrobé bitumineux à l'entrée du Rang 6 Ouest.

Adoptée

Madame Mélanie Bélanger, conseillère au siège n° 2 prend place à 20 h 45

Correspondance

Collecte des matières résiduelles

Tel que prévu au devis du contrat de collecte des matières résiduelles, les prix de base de la soumission doivent être ajustés en juin de chaque année selon les modalités de l'annexe IV du devis (indice des prix à la consommation et prix du diesel La note de calcul de l'indexation applicable soit une variation de **-1,71 %** [réduction] du prix de votre contrat ce à partir de juin 2017.

Lettre de la Commission scolaire des Monts-et-Marées

La Commission scolaire des Monts-et-Marées informe la municipalité qu'elle accepte qu'on utilise le local de la catéchèse à même l'école pour que les jeunes puissent bénéficier du camp de jour.

Avis de convocation-Réunion du comité ad hoc-Politique d'intégration des arts à l'architecture

Une rencontre est prévue le jeudi 24 août à Saint-Damase avec le comité de sélection pour l'adoption du programme d'intégration et sélection de l'artiste dans le cadre de la **Politique d'intégration des arts à l'architecture** concernant le projet de la construction de la nouvelle salle communautaire.

Comtes du mois

Résolution 155-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	62017	assurance salaire	476,56 \$
Cain Lamarre Casgrain	36-39	services juridiques constats	91,98 \$
Alyson Design	149519	Entretien du site Internet	100,00 \$
Groupe Ultima	272985	assu. municipale jeux gonflables	136,00 \$
Fleuriste Tremblay	16677	Plantes décès Ch. D'Astous	120,72 \$
TOTAL			925,26 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			

Carvex inc.	24486	Inspection extincteurs	444,95 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4889	location pelle, gravier Rg 10	2 598,44 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4890	location pelle Rg 9 et Lac Malcom, gravier Rg 9, tuyau Lac-Malcom	1 241,73 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4891	gravier Rg 9	229,95 \$
Aménagements Lamontagne	FT19210	abat-pousière	4 494,23 \$
La Matapédienne	44819	o-ring seal, blade	183,10 \$
La Matapédienne	44905	Lame, gasket, tiges filetées	1 055,47 \$
La Matapédienne	44336	carter, courroie, bearing tondeuse	241,48 \$
Hydro-Québec	22138044	Frais pour installation luminaire	165,56 \$
Alimentation St-Damase	365722	essence tondeuse	20,80 \$
Alimentation St-Damase	367372	essence tondeuse	13,55 \$
Alimentation St-Damase	368993	essence tondeuse	18,65 \$
Alimentation St-Damase	371865	essence tondeuse	7,57 \$
Alimentation St-Damase	373872	essence tondeuse	16,34 \$
Alimentation St-Damase	374233	essence tondeuse	12,15 \$
Alimentation St-Damase	371411	essence camion	75,33 \$
Entreprises Yvon D'Astous	4902	presser un tuyau, nut et bolt	36,51 \$
André Roy Électrique	8100	réparation luminaire 5 rue Lavoie	195,23 \$
Matériaux G. Ouellet	116032	fluorescent garage	68,92 \$
Carquest Amqui	378634	Supercede	109,47 \$
Carquest Amqui	378959	Filtre à air (retour)	(27,39 \$)
Carquest Amqui	378397	Filtre à air, filtre à l'huile, silicone	171,87 \$
TOTAL			11 373,91 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Centre du Camion J.L.	11412	Valve, solenoid,	218,18 \$
Centre du Camion J.L.	11591	Cable	53,95 \$
TOTAL			272,13 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Atlantis Pompe	659211	pompe Fluid-o-Tech et transport	517,48 \$
Atlantis Pompe	660351	pompe Fluid-o-Tech (crédit)	(503,68 \$)
Atlantis Pompe	659879	pompe Fluid-o-Tech	433,69 \$
Sani-Manic	36653	vidange regards eaux usées	786,71 \$
TOTAL			1 234,20 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	135339	collecte et transport	1 682,76 \$
TOTAL			1 682,76 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
Groupe Ultima	273162	Ajout CDU	128,00 \$
TOTAL			128,00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Maxime Bouchard	1	animation jeux de société biblo	108,62 \$
Ville d'Amqui	3787	quote-part piscine	864,00 \$
TOTAL			972,62 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Constructo SÉAO	1688880	addenda plan et devis salle comm.	119,60 \$
Bernard & Gaudreault	5254	arpentage terrain CSMM	1 298,26 \$
TOTAL			1 417,86 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			16 460,88 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			1 417,86 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>17 878,74 \$</u>

COMPTES PAYÉS JUIN 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	3 307,04 \$	administration
Postes Canada	32,83 \$	Timbres
Hydro-Québec	3 211,74 \$	électricité
TOTAL	<u>6 551,61 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Construction salle communautaire
Bernard et Gaudreault-Facture 05254
Résolution 156-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture N° 05254 à Bernard & Gaudreault au montant de 1 298.26 \$ taxes incluses pour les travaux d'arpentage afin de produire une opération cadastrale en territoire rénové visant à créer les lots 6 099 970 et 6 099 971. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 1 156,00 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le budget courant. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 94.88 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale. Cette dépense est non admissible au Programme PIQM sous-volet 5.1 dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle salle communautaire.

Adoptée

Construction salle communautaire
Construction SÉAO-Facture 1688880
Résolution 157-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique SÉAO pour la construction de la nouvelle salle communautaire ;

Attendu que l'addenda N° 2753844 a été déposé sur le système électronique SÉAO ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture N° 1688880 à Constructo SÉAO au montant de 111,72 \$ taxes incluses pour le dépôt de l'addenda N° 2753844. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 97,20 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9.66 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

Dépôt du rapport de la collecte sélective-Année 2016

Madame Colette D'Astous informe les membres du conseil que le rapport de la collecte sélective pour l'année 2016 a été déposé sur le portail GMR de Recyc-Québec avant la date d'échéance du 30 juin 2017. Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Raymond Chabot Grant Thornton a été vérifié et validé conforme par Recyc-Québec.

Suivi du dossier de la construction de la nouvelle salle communautaire

Adjudication d'un contrat à Duotech Construction inc.,
Construction d'une nouvelle salle communautaire
Résolution 158-17

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase désire faire réaliser des travaux de construction pour une nouvelle salle communautaire ;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant que suite à cette demande, la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du Ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

- Considérant** l'adoption le 1^{er} mai dernier par le conseil municipal du Règlement d'emprunt 288-2017 et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 15 mai dernier ;
- Considérant** que ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 9 mai dernier ;
- Considérant** que l'appel d'offres public (numéro d'avis 2016-173) a été déposé le 13 avril dernier sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et publié par la suite dans le Journal l'Avant-Poste ;
- Considérant** que les soumissions pour la construction de la nouvelle salle communautaire ont été ouvertes le 10 mai dernier ;
- Considérant** que la firme d'architectes Goulet et Lebel a validé la conformité des soumissions ;
- Considérant** que suite à l'ouverture des soumissions nous avons reçu six (6) soumissions conformes suivantes ;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Duotech Construction inc.	1 399 240,00 \$ excluant taxes
Habitat Construction Matane (1986) inc.	1 448 897,00 \$ excluant taxes
Gides April inc.	1 469 500,00 \$ excluant taxes
Construction Réjean Madore inc.	1 471 848,20 \$ excluant taxes
Construction Audace 2005 inc.	1 558 725,00 \$ excluant taxes
Construction Ghislain D'Amours inc.	1 559 443,00 \$ excluant taxes

En conséquence, sur une proposition de Monsieur Martin Carrier, appuyée par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu à l'unanimité que, **sous réserve de l'approbation du Règlement d'emprunt 288-2017** par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase :

1. D'octroyer le contrat pour la construction d'une nouvelle salle communautaire à Duotech Construction inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 399 240,00 \$, excluant les taxes (1 608 776,19 incluant les taxes fédérales et provinciales)
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO ;
3. D'autoriser, s'il y a lieu, le maire, Monsieur Jean-Marc Dumont et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, à signer pour et nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.
4. Que cette dépense sera financée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**.

Adoptée

Acquisition du terrain de la Commission scolaire des Monts-et-Marées

Les documents ont été envoyés au Notaire Hélène Bouffard pour préparer le contrat pour l'achat d'une parcelle de terrain de la Commission scolaire des Monts-et-Marées dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle communautaire.

Versement de 50 \$ à Daniel Chouinard **Résolution 159-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 50 \$ à Monsieur Daniel Chouinard pour travail forfaitaire au belvédère situé sur la Rte 297 sud.

Adoptée

Achat et pose de dos d'âne sur l'Avenue du Centenaire **Résolution 160-17**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à commander huit (8) dos d'âne pour être installés sur l'avenue du Centenaire dans le but de diminuer la vitesse.

Adoptée

Surveillance pour vitesse excessive sur l'avenue Principale **Service Sûreté du Québec** **Résolution 161-17**

Attendu qu' à l'entrée sud et nord de l'Avenue Principale, on retrouve des panneaux de signalisation de 50 km ;

Attendu que dans les dernières années, de nouvelles résidences se sont construites sur cette même route ;

Attendu que cette route est très achalandée, que plusieurs véhicules lourds et automobiles circulent et que les conducteurs ne respectent pas toujours la signalisation ;

Attendu qu' elle est empruntée régulièrement par des piétons, des cyclistes et des motocyclettes ;

Pour ces motifs, il est résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase demande à la Sûreté du Québec d'effectuer une surveillance accrue au niveau de la vitesse sur le territoire de la municipalité et plus spécifiquement sur l'avenue Principale.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 162-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron de clore la séance à 21 h 35.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire